

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 janvier 2020

---

**MODERNISATION DES OUTILS ET GOUVERNANCE DE LA FONDATION DU  
PATRIMOINE - (N° 2617)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 14

présenté par

M. Molac, M. Castellani, Mme Dubié, M. El Guerrab, Mme Josso, M. François-Michel Lambert,  
Mme Pinel et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE 3**

I. – Compléter l’alinéa 4 par les mots :

« dont un représentant des associations nationales de protection et de mise en valeur du patrimoine. »

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à intégrer d'une part le représentant des associations nationales de protection et de mise en valeur du patrimoine au collège des personnalités qualifiées.

D'autre part, il donne un siège spécifique au Président de la Fondation du patrimoine qui continuera à être choisi par le conseil d’administration, comme cela était la règle jusqu’à présent.